

BUDGET ANNEXE

**« PREVENTION ET GESTION DES
DECHETS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
2.4 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	8
4. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	9
4.1 Les recettes de fonctionnement du compte administratif	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du compte administratif	11
5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	13
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	13
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	15
6. Etat spécial relatif à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés	16

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Depuis l'exercice 2022, la Métropole dispose d'un unique budget annexe « prévention et gestion des déchets » permettant ainsi de retracer l'ensemble de l'exécution des dépenses et des recettes de cette compétence.

En 2024, la Métropole a poursuivi son action de gestion des déchets telle que définie par le schéma métropolitain de gestion des déchets du 19 octobre 2017 et par le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés qui prévoit de :

- Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et ainsi apporter une réponse à la saturation des exutoires de traitement et à l'augmentation programmée des coûts de traitement ;
- Harmoniser les pratiques de prévention des déchets sur la Métropole afin d'offrir aux habitants des solutions homogènes et permettre d'engager un changement de comportements ;
- Participer à l'ouverture de la gestion des déchets vers une économie circulaire.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Fonctionnement	Recettes totales	476 830,91	495 425,82	104%
	Dont recettes réelles	476 457,64	495 065,46	104%
	Dépenses totales	516 852,67	461 888,74	89%
	Dont dépenses réelles	457 669,58	437 903,37	96%
Investissement	Recettes totales	91 532,48	44 396,20	49%
	Dont recettes réelles	20 886,90	20 379,43	98%
	Dépenses totales	75 867,71	59 762,34	79%
	Dont dépenses réelles	64 031,95	59 391,60	93%

En 2024, en section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à 495 425,82 K€, pour un montant voté de 476 830,01 K€, soit un taux d'exécution de 104 %. Elles sont composées à hauteur de 87% des recettes issues de la fiscalité directe, 4% de recettes issues des produits de service et de domaine et 6% de autres produits de gestion courante. A noter que s'agissant des recettes issues des produits et de services, la redevance spéciale affiche un taux de 104% pour s'établir à 20 276 K€.

Les dépenses réelles, qui sont la retranscription financière de la mise en œuvre de la compétence, présentent un très fort taux d'exécution de 96 %. Par ailleurs, le taux d'exécution des dépenses d'ordre demeure relativement faible en raison des règles comptables, lesquelles stipulent que l'autofinancement inscrit au budget n'est pas exécuté durant l'exercice.

Concernant la section d'investissement, 49 % des recettes totales ont été exécutés composées de 50% des recettes réelles lesquelles affichent un taux d'exécution de 98%. Quant aux dépenses, les dépenses totales composées essentiellement des dépenses réelles sont exécutés à hauteur de 79%. A noter que ces dernières sont composées à 66% des dépenses d'équipement avec un taux d'exécution de 92%.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

L'instruction budgétaire M57 prévoit que l'Assemblée métropolitaine constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci.

Ce résultat est dégagé en section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2024 à la somme des titres de recettes émis. Complété par le résultat antérieur, il contribue au financement de la section d'investissement structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Fonctionnement	55 763,52	-15 741,76	33 537,08	73 558,84
Investissement	-15 741,76		-15 273,70	-31 015,46
Total	40 021,76	-15 741,76	18 263,37	42 543,37

La réalisation, en section de fonctionnement s'élève à 495 425 K€ en recettes et à 461 888 K€ en dépenses, soit un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté n-1) de 33 537 K€, en baisse de 6 485 K€ par rapport à l'excédent de fonctionnement 2023. Cette baisse s'explique notamment par une évolution plus rapide des dépenses réelles que des recettes réelles de fonctionnement, soit respectivement +7% et +4%.

Il apparaît que l'augmentation du résultat de fonctionnement du budget annexe est constituée de 55% des résultats antérieurs 2023 et de 45% des résultats de l'exercice 2024. Dans ces conditions, l'amélioration du résultat de fonctionnement est à nuancer, ce dernier étant moins important qu'en 2023 puisant ainsi dans les excédents antérieurs.

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 31 015 K€ en 2024 contre 15 742 K€ en 2023. Cette évolution traduit l'augmentation des dépenses d'équipement du budget annexe « prévention et gestion des déchets » engagée par la Métropole ces dernières années.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	477 245,71	476 427,64	495 065,46	17 819,75	4%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	400 974,63	449 125,99	429 813,28	28 838,64	7%
Epargne de gestion courante (EBG)	76 271,08	27 301,65	65 252,19	-11 018,89	-14%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	16%	6%	13%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	775,50	30,00	21,02	-754,48	-97%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	5 607,94	5 352,24	5 255,49	-352,44	-6%
Résultat exceptionnel large	-4 832,44	-5 322,24	-5 234,47	-402,03	8%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	71 438,64	21 979,41	60 017,71	-11 420,92	-16%
Taux d'épargne de gestion	15%	5%	12%		
<i>Recettes réelles</i>	478 021,21	476 457,64	495 086,48	17 065,28	4%
<i>Dépenses réelles</i>	408 843,28	457 669,58	437 903,37	29 060,09	7%
Epargne brute (EBE)	69 177,93	18 788,06	57 183,11	-11 994,82	-17%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	14%	4%	12%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	29 561,10	19 966,60	19 966,60	-9 594,50	-32%
Epargne nette (ENE)	39 616,83	-1 178,54	37 216,51	-2 400,32	-6%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	8%	0%	8%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	69 159,09	69 159,09	55 412,85		
Capacité dynamique de désendettement	1,00	3,68	0,97		

En 2024, les soldes intermédiaires de gestion sont en baisse résultant d'un effet ciseau en section de fonctionnement. Ainsi, l'épargne de gestion courante diminue de -11 019 K€, passant de 16% à 13%. L'épargne brute suit la même tendance en se contractant de près de -12 000 K€ en 2024.

L'épargne nette - obtenue après déduction du remboursement des emprunts - a financé plus de 94% des investissements hors dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » et ce, malgré une progression du niveau des investissements de 84% entre 2023 et 2024.

Pour la troisième année consécutive, le budget annexe « prévention et gestion des déchets » n'a contracté aucun emprunt pour financer ses investissements. De ce fait, l'endettement de l'exercice diminue de 14 000 K€. **La capacité de désendettement évolue ainsi à moins d'une année.**

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » :

	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Dont provision pour emprunt obligataire en 2024* (b')	Emprunts transférés RDT13	Emprunt d'équilibre 2024 (c)	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	69 159 K€	19 967 K€	1 442 K€	5 425 K€		55 413 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, l'encours de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » a diminué sensiblement (-20 %) consécutif à un transfert des emprunts à hauteur de 12 700 K€.

Sur les trois derniers exercices, le budget annexe s'est désendetté à hauteur de -47%.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2024 à 55 413 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture * (en année)
Prévention, réduction à la source et réemploi	PREVENTION, REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI GESTION MDTURE 2020-26	6 418 K€	2 490 K€	1 475 K€	3 965 K€	62%	1,66
	PREVENTION, REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€	1 140 K€	10 K€	1 149 K€	23%	400,61
	SOUS-TOTAL	11 418 K€	3 630 K€	1 484 K€	5 114 K€	45%	4,25
Pré-collecte, collecte	PRE COLLECTE, COLLECTE GESTION MDTURE 2020-26	102 117 K€	51 395 K€	9 235 K€	60 630 K€	59%	4,49
	PRE COLLECTE, COLLECTE GESTION MDTURE 2020-26	102 970 K€	14 515 K€	1 607 K€	16 122 K€	16%	54,06
	SOUS-TOTAL	205 087 K€	65 910 K€	10 841 K€	76 751 K€	37%	11,84
Traitement, recyclage valorisation	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION GESTION MDTURE 2020-26	52 951 K€	15 694 K€	3 566 K€	19 260 K€	36%	9,45
	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION GESTION MDTURE 2020-26	174 724 K€	16 461 K€	7 391 K€	23 852 K€	14%	20,41
	SOUS-TOTAL	227 676 K€	32 155 K€	10 957 K€	43 112 K€	19%	16,84
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	300 K€		115 K€	115 K€	38%	1,61
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€		766 K€	766 K€	15%	5,53
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	32 000 K€		15 261 K€	15 261 K€	48%	1,10
	SOUS-TOTAL	37 300 K€	0	16 142 K€	16 142 K€	43%	1,31
	TOTAL GENERAL	481 481 K€	101 695 K€	39 425 K€	141 120 K€	29%	8,63

* Rapport entre le reste à mandater de l'autorisation de programme au 31 décembre de l'exercice et le montant des crédits de paiements réalisés de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, le stock d'autorisations de programme (AP) du budget s'élève à 481 481 K€ réparti en six programmes.

L'essentiel du volume des autorisations de programmes est utilisé pour le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets, ce qui représente un volume d'AP de 227 676 K€. Le taux d'avancement est de 28% au 31 décembre 2024.

La volumétrie associée à la collecte et à la pré-collecte des déchets est de 205 087 K€. Cette capacité de dépense s'accompagne d'opérations liées à des travaux d'entretien du périmètre concerné, à savoir, des travaux d'entretien de techno centres, de dispositifs enterrés ou encore par de l'acquisition de matériels destinés à la pré-collecte.

Au 31 décembre 2024, le taux d'avancement global des AP atteint 29 %.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est nul.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	478 021,21	476 457,64	495 086,48	104%	4%
Recettes de gestion courante	477 245,71	476 427,64	495 065,46	104%	4%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 764,41	26 559,98	28 786,98	108%	53%
731- Fiscalité locale	417 653,05	431 619,23	434 843,65	101%	4%
74 - Dotations et participations	16 260,45	14 237,19	11 682,32	82%	-28%
75 - Autres produits de gestion courante	22 612,84	2 714,69	17 778,13	655%	-21%
013-Atténuation des charges	1 954,97	1 296,55	1 974,38	152%	1%
Autres recettes de fonctionnement	775,50	30,00	21,02	70%	-97%
76-Produits financiers	-	-	12,63	-	100%
77 - Produits exceptionnels	75,50	30,00	8,39	28%	-89%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	700,00	-	-	-	-
Recettes d'ordre	0,00	373,27	339,33	91%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	373,27	339,33	91%	n/a
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-	-	-
Total recettes de fonctionnement	478 021,21	476 830,91	495 425,82	104%	4%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	-	40 021,76	40 021,76	100%	n/a
Total des recettes de fonctionnement cumulées	478 021,21	516 852,67	535 447,58	104%	12%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 5%.

104% : taux de réalisation des recettes réelles, soit + 23 M€ (retraité du montant de la subvention d'équilibre et des annulations de rattachements).

La structure du budget annexe « prévention et gestion des déchets » est composée pour 90% des recettes issues de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), laquelle progresse de +4% en 2024. En 2024 le produit de TEOM est de 434 843 K€, en hausse de 17 190 K€ par rapport à l'année 2023

dont : + 13 700 K€ liés à la revalorisation des bases d'imposition et + 3 400 K€ issus de la création de foncier sur le territoire de la Métropole.

La redevance spéciale maintient son dynamisme avec un montant de 20 324 K€ contre 12 549 K€ en 2023, soit une augmentation de 63%. Ce dynamisme s'explique notamment par sa généralisation sur le territoire métropolitain, avec plus de 120 000 usagers.

La baisse constatée de -28% des recettes issues des dotations et des participations tient compte l'absence de versement de la subvention d'équilibre en 2024 en application des trajectoires fixées par le pacte fiscal et financier.

Les dotations et les participations hors subventions d'équilibre¹ progressent de 10% par rapport à 2023. Ces recettes sont issues essentiellement des éco-organismes. La Métropole a en effet contractualisé avec plusieurs éco-organismes conformément à la responsabilité élargie des producteurs de déchets,

¹ Retraitement du montant de la subvention d'équilibre du montant de 4 406 k€ en 2023 et du montant de 5 644 k€ au voté 2024.

permettant d'étendre l'offre de reprise de matériaux au niveau de la collecte des néons, des ampoules, des déchets ménagers dangereux.

Les autres produits de gestion courante enregistrent une baisse de -21% résultant d'une optimisation dans la gestion des raccordements.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	408 843,28	457 669,58	437 903,37	96%	7%
Dépenses de gestion courante	400 974,63	449 125,99	429 813,28	96%	7%
011 - Charges à caractère général	280 399,55	315 555,09	302 669,01	96%	8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	119 439,09	132 023,64	125 938,26	95%	5%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 135,99	1 547,26	1 206,01	78%	6%
Autres dépenses de fonctionnement	7 868,64	8 543,59	8 090,10	95%	3%
66 - Charges financières	2 326,94	1 900,54	1 543,79	81%	-34%
67 - Charges exceptionnelles	5 541,71	720,00	718,52	100%	-87%
68 - provisions	-	5 923,05	5 827,78	98%	n/a
Dépenses d'ordre	24 007,33	59 183,09	23 985,37	41%	0%
023 - Virement à la section d'investissement	-	35 188,82	-	0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 007,33	23 994,27	23 985,37	100%	0%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total dépenses de fonctionnement	432 850,61	516 852,67	461 888,74	89%	7%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	432 850,61	516 852,67	461 888,74	89%	7%

Evolution soutenue +7% des charges à caractère général liée au renouvellement des marchés publics et à la mise en place active de dispositifs de prévention et de collecte des déchets.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 429 813 K€, en progression de 7% par rapport à 2023.

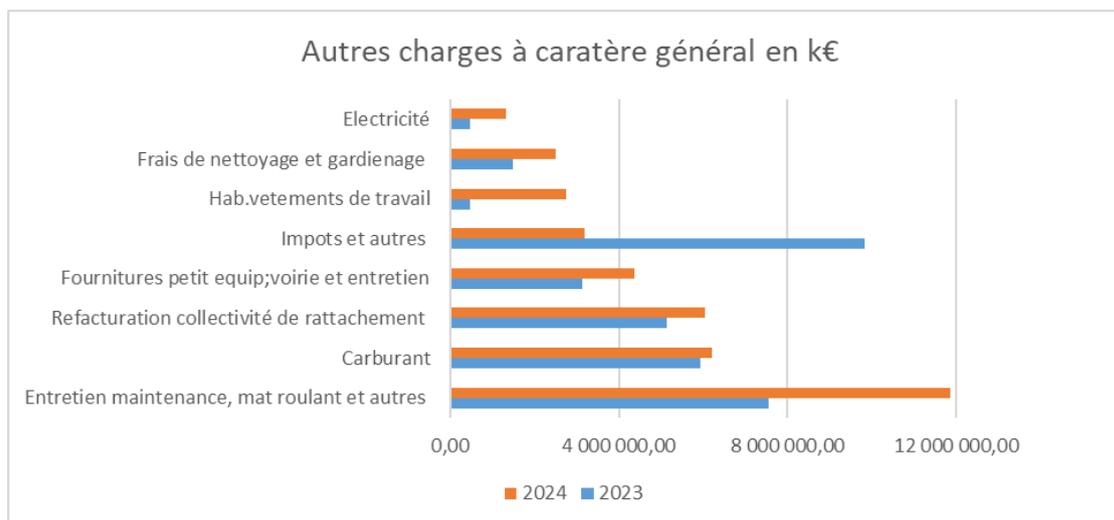
La Métropole a consacré une enveloppe de plus de 249 063 K€ aux contrats de prestations de service pour répondre spécifiquement aux défis posés par la gestion des déchets, correspondants ainsi à plus de 71% des charges à caractère général.

- 68,46 % pour un montant de 170 503 K€ sont consacrés au traitement des déchets. Au cours de l'exercice 2024, le centre de transfert aux Arnavaux a ouvert avec le démarrage du traitement des déchets alimentaires et l'utilisation du site de compostage d'Istres ;
- 31,78 % pour un montant de 79 140 K€ sont consacrés aux apports en déchetteries et à la logistique de transfert des déchets. De plus, de nombreux marchés arrivés à échéances ont été renouvelés comme les marchés d'exploitation et surveillance des déchetteries d'Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes et Saint Cannat ;
- 26,78 % pour un montant de 66 700 K€ sont consacrés aux prestations de collecte des déchets, de la sélective en bac individuels ou en point d'apport volontaire. Les arrêts de collecte sur les zones d'activités économiques et commerciales ont permis de poursuivre la diminution des tonnages à collecter amorcée en 2023. Cependant, de nouveaux marchés de collecte sur le périmètre de Marseille ont été renouvelés au premier trimestre 2024 présentant une augmentation de 30% par rapport aux précédents résultant d'une hausse globale des coûts de mains d'œuvre, de matériels mis à disposition et de carburant. Dans un souci d'efficacité de service, il a été rajouté des clauses incitatives avec un système de « bonus-malus ».

Enfin, 2024 est l'année de la mise en place de la collecte des bio-déchets sur Marseille avec un déploiement sur les zones extérieures en 2025. Cette mise en place s'est accompagnée d'une adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des collectes sélectives en fonction de la production effective de déchets :

- Un montant de 6 860 K€ a été consacré pour l'entretien et la maintenance des installations classées, l'entretien et la maintenance des moyens de pré-collecte (bac, conteneur, colonnes...), pour le lavage des équipements de pré-collecte ;
- un montant de 2 390 K€ a été consacré pour la prévention en matière de production de déchets dont 590 000 € de subventions accordées.

S'agissant des autres dépenses (électricité, frais de nettoyage, taxes, fournitures, etc..) composant les charges à caractère général, ces dernières sont en augmentation de +13%. Seul le poste de dépense relatif aux impôts et taxes est en baisse compte tenu d'un changement de périmètre de la TGAP liée au contrat EVERE.



Les autres dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 3% par rapport au compte administratif 2023 résultant de l'inscription des dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise de subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations. En vertu des principes de prudence et de sincérité, l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine métropolitain immobilisé a atteint 23 985 K€ en 2024, montant quasi identique à 2023. Il s'agit des dotations aux amortissements des investissements. Cette augmentation résulte de l'immobilisation de nouveaux équipements.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	50 958,47	64 031,95	59 391,60	93%	17%
Dépenses d'équipement	21 397,37	42 682,40	39 425,00	92%	84%
Opérations d'équipement	21 397,37	42 682,40	39 425,00	92%	84%
Dépenses financières	29 561,10	21 349,55	19 966,60	94%	-32%
16 - Emprunts et dettes assimilées	29 561,10	21 349,55	19 966,60	94%	-32%
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
Dépenses d'ordre	1 969,28	11 835,76	370,74	3%	-81%
040 - Opérations de transfert entre sections	339,33	373,27	339,33	91%	0%
041 - Opérations patrimoniales	1 629,95	11 462,49	31,40	0%	-98%
Total dépenses d'investissement	52 927,75	75 867,71	59 762,34	79%	13%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	-	15 741,76	15 741,76	100%	n/a
Total des dépenses d'investissement cumulées	52 927,75	91 532,48	75 504,10	82%	43%

Fort dynamisme des dépenses d'équipement +84% soit 39 425 k€

Au total, les dépenses d'investissement hors résultat reporté ont augmenté de 13% portées par des dépenses d'équipement en forte hausse. Ainsi, la Métropole a consacré 39 425 K€ à ses investissements contre 21 397,37 K€ en 2023, soit un taux d'exécution de 92%.

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

- 30 425 K€, soit 77,2% du total des autorisations de programme de gestion relatives notamment à l'achat de bacs, de composteurs et d'engins de collecte ;
- 9 000 K€, soit 22,8% du total des autorisations de programme de projet relatives à différents types de travaux (détaillés ci-après).

La programmation pluriannuelle des investissements a permis la mise en œuvre d'action définies ci-après :

- L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) de l'Arbois : l'année 2024 a été consacrée aux travaux d'aménagement de nouveaux casiers (compartiments spécifiques destinés à recueillir les déchets non valorisables). Ces derniers sont divisés en alvéoles et permettra à terme un stockage de 1,4 million de mètres cubes supplémentaires soit une durée d'exploitation de 15 ans environ. Leur construction se répartit en 3 grandes campagnes de travaux dont la première a eu lieu de fin 2023 à mi 2025 (alvéoles 1 et 2) ;
- L'ISDND du Vallon du Fou : l'année 2024 a permis la remise à niveau (évacuation et travaux) de la plateforme de compostage des déchets verts, la réalisation des travaux de réfection de la membrane d'étanchéité endommagée lors de l'incendie de 2021 au Vallon du Fou ;
- Post exploitation de l'ISDnD de la Crau : les travaux de mise en conformité du réseau incendie à partir d'un réseau incendie semi-enterré ont été finalisés ;
- La mise en conformité et modernisation des installations en centre d'apport volontaire et en centre de transfert : mise en sécurité incendie, mise en sécurité des biens et des personnes, amélioration des voies d'accès s'est poursuivie ;

- L'opération du techno-centre de la Parade Aix-en-Provence : le lancement du concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu en 2024 pour un démarrage des travaux en 2026.

Le budget annexe « prévention et gestion des déchets » continue son désendettement comme en 2023 en remboursant de manière anticipé ses emprunts. En 2024, la Métropole a remboursé les emprunts selon l'échéancier prévu à hauteur de 7 183 K€ (9 694 K€ en 2023) et de manière anticipé 12 700 K€ emprunts (19 999 K€ en 2023), soit un montant total s'élevant à 19 966 K€ (29 561 K€ en 2023). Ces efforts réalisés en matière de désendettement traduisent ainsi la volonté de la Métropole de maîtriser les charges des intérêts pesant en section de fonctionnement tout en préservant sa capacité future à emprunter pour financer les investissements.

Aucune opération patrimoniale n'a été réalisé durant l'exercice 2024 du fait de l'absence de pièces justificatives permettant la régularisation de l'inventaire financier.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	2 996,38	20 886,90	20 471,87	98%	583%
Recettes d'équipement	165,00	2 059,32	1 644,29	80%	897%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	-	2 059,32	1 551,86	75%	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	165,00	-	-	n/a	-100%
21- Immobilisations corporelles (y compris opérations)	-	-	92,43	-	-
Recettes financières	2 831,38	18 827,58	18 827,58	100%	565%
10- Dotations, fonds divers, réserves	2 831,38	18 827,58	18 827,58	100%	565%
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	n/a
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
Recettes d'ordre	25 637,28	70 645,58	24 016,77	34%	-6%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	35 188,82	-	0%	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 007,33	23 994,27	23 985,37	100%	0%
041 - Opérations patrimoniales	1 629,95	11 462,49	31,40	0%	-98%
Total recettes d'investissement	28 633,66	91 532,48	44 488,64	49%	55%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	8 552,33	-	-	n/a	-100%
Total des recettes d'investissement cumulées	37 185,99	91 532,48	44 488,64	49%	20%

15 741,76 K€ d'excédents de fonctionnement capitalisés en recettes réelles d'investissements en 2024

Les recettes réelles d'investissement hors dette, résultat reporté et excédents de fonctionnement capitalisés se sont établies à 4 630,11 K€ en 2024 contre 2 996,38 K€ en 2023.

Le fonds de compensation pour la TVA augmente de 9% passant de 3 086 K€ contre 2 996 K€ en 2024.

Pour la troisième année consécutive, aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé au sein du budget annexe « prévention et gestion des déchets ».

S'agissant des recettes d'ordre, celles-ci sont en diminution de -6% pour s'établir à 24 016,77 K€.

6. ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE		
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES		
<i>(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)</i>		
1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Art.	Libellé	TOTAL
013	Atténuation de charges	1 974 384,30
70	Prod. des services, du domaine et vente div.	28 786 980,14
7013	Vente de produits résiduels	
7028	Autres produits	
70388	Autres redevances et recettes diverses	
70612	Redevance spéciale	20 276 977,13
70613	Redevance déchets industriels	45 760,00
70688	Autres prestations de services	1 005 657,95
7078	Autres marchandises	7 398 608,50
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	59 976,56
7088	Produits activités annexes (abonnements)	
70871	Autres (Rembt de frais par la collectivité de rattachement)	
73	Impôts et taxes	434 843 648,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (d)	434 843 648,00
74	Dotation et participations	11 682 324,84
744	FCTVA	52 927,44
74758	Emplois d'avenir	7 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	
74778	Autres	537 909,54
7478228	Autres personnes privées	
7472	Participation Régions	74 697,06
74788	Autres organismes	
748881	Autres	11 009 790,80
75	Autres produits de gestion courante	17 778 125,74
752	Revenus des immeubles	58 546,66
755	Dédits et pénalités perçues	2 659 478,15
757	Subventions	
75813	Redevances fermiers et concessionnaires	259 616,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	
75888	Autres produits divers, gestion courante	14 800 484,93
76	Produits financiers	12 625,25
7688	Autres	12 625,25
77	Produits exceptionnels	8 394,68
Total des recettes réelles		495 086 482,95
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	339 333,47
Total des recettes d'ordre		339 333,47
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	40 021 759,51
TOTAL GENERAL		535 447 575,93

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	302 669 014,30
60	Achats et variation des stocks	15 845 254,63
61 (hors 61f)	Services extérieurs (hors 61f)	17 887 548,92
61f	Contrats de prestations de services	249 562 773,03
62	Autres services extérieurs	10 273 464,90
63	Impôts, taxes et versements assimilés	9 099 972,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	125 938 255,70
62	Autres services extérieurs	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 097 208,91
64	Charges de personnel	123 841 046,79
65	Autres charges de gestion courante	1 206 006,30
65122		9 876,80
65128		
654	Perte sur créances irrécouvrables	328 908,95
657341	Communes membres du GFP	
657381	Autres établissements publics	
657382	Subventions autres établissements publics locaux	
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	589 578,33
6577		239 543,00
658	Charges diverses de gestion courante	12 502,13
65888	Autres	25 597,09
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	
66	Charges financières	1 543 792,83
67	Charges exceptionnelles	718 524,51
68	Dotations aux provisions	5 827 778,79
014	Atténuation de produits	
Total des dépenses réelles		437 903 372,43
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 985 367,85
Total des dépenses d'ordre		23 985 367,85
TOTAL GENERAL		461 888 740,28

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
Dépenses d'équipement		39 425 001,13
10	Dotations, fonds divers	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunt et dettes assimilées	19 966 603,82
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses réelles		59 391 604,95
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	339 333,47
041	Opérations patrimoniales	31 401,00
Total des dépenses d'ordre		370 734,47
001	Reprise de résultat n-1	15 741 759,00
TOTAL GENERAL		75 504 098,42

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
13	Subventions d'investissement	1 551 855,72
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
22	Immobilisations en cours	92 434,80
Recettes d'équipement		1 644 290,52
10	Dotations, fonds divers réserves	18 827 575,87
1022	FCTVA	
1068	excédents de fonctionnement	18 827 575,87
Total des recettes réelles		20 471 866,39
021	Virement de la section de fonctionnement	35 188 823,03
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 985 367,85
041	Opérations patrimoniales	31 401,00
Total des recettes d'ordre		24 016 768,85
001	Reprise de résultat n-1	0,00
TOTAL GENERAL		44 488 635,24